



**DU DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES (DEA) AU MASTER
COMPLEMENTAIRE : ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR L'ACCES AU
DOCTORAT EN RDC**

**MAPUKU MPUYA Paul¹, KABAMBA MUKINAYI², NGEKA NG'OKWUM' AYAM³,
SHIMBA MWAMA³, NTALU A-NDIMO BIKUMBU³, NTONGAMA MOTEMI¹, EKUTSU
DJASIA³ LOOLA EA LOOLA Bienvenu⁴.**

1. Institut Supérieur de Développement Rural de Mbeo (ISDR-MBEO), Province du Kwilu, RDC
2. Haute Ecole de Commerce de Kinshasa (HEC-K), RDC
3. Institut Géographique (IG), Ville-Province de Kinshasa, RDC
4. Institut Supérieur de Développement Rural de Mbandaka, Province de l'Equateur, en RDC

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.17433100>

Résumé

Cet article analyse la transition du Diplôme d'Études Approfondies (DEA) vers le Master complémentaire dans le contexte de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) en République Démocratique du Congo (RDC). Le DEA, propre à l'ancien système, constituait une étape académique vers le doctorat, tandis que le Master complémentaire relève du second cycle et peut servir de passerelle, sans pour autant être assimilé au troisième cycle. La recherche met en évidence les confusions persistantes dans les institutions congolaises, liées à la méconnaissance des textes, au déficit de communication et aux comparaisons erronées avec les diplômes antérieurs. En s'inspirant des expériences françaises et belges, l'étude recommande de renforcer la vulgarisation des normes, de clarifier le rôle du Master complémentaire et d'aligner la formation doctorale sur les standards internationaux afin d'assurer une appropriation réussie du système LMD en RDC.

Mots-clés : Système LMD ; DEA ; Master complémentaire ; Doctorat ; Enseignement supérieur ; RDC.

1.1.1 Abstract

This paper examines the shift from the Diplôme d'Études Approfondies (DEA) to the Complementary Master's degree in the context of the Licence-Master-Doctorate (LMD) reform in the Democratic Republic of Congo (DRC). The DEA, specific to the former system, was a mandatory academic stage toward the doctorate, whereas the Complementary Master's degree belongs to the second cycle and may serve as a bridge without being part of the doctoral level. The study highlights persistent confusion within Congolese institutions, mainly due to limited knowledge of regulations, weak communication, and misleading comparisons with former degrees. Drawing on French and Belgian experiences, the article recommends enhancing the dissemination of legal frameworks, clarifying the function of the Complementary Master's



degree, and aligning doctoral training with international standards to ensure a successful implementation of the LMD system in the DRC.

Keywords: LMD system; DEA; Complementary Master's degree; Doctorate; Higher education; DRC.

1. Introduction

Depuis la Déclaration de Bologne en 1999, le système Licence-Master-Doctorat (LMD) s'est imposé comme le cadre de référence dans l'enseignement supérieur mondial. Il vise à instaurer une organisation harmonisée et lisible des diplômes afin de favoriser la mobilité des étudiants et enseignants, mais aussi d'accroître la compétitivité des universités à l'échelle internationale (Altbach, Reisberg & Rumbley, 2009 ; Neave & Amaral, 2012). Dans cette dynamique, la République Démocratique du Congo (RDC) a officiellement adopté le système LMD en 2014, avant d'en généraliser l'application en 2021 à travers une instruction académique ministérielle (Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire [MESU], 2021). Cette réforme devait marquer une étape décisive dans la modernisation de l'enseignement supérieur congolais, en assurant la comparabilité des diplômes avec ceux d'autres pays et en ouvrant davantage les portes des écoles doctorales aux étudiants.

Cependant, la mise en œuvre du LMD en RDC s'est heurtée à de nombreuses difficultés. Comme le soulignent Kabeya et Mukadi (2022), l'appropriation du système reste inégale entre les institutions et parfois limitée par la faible vulgarisation des textes réglementaires. D'un côté, plusieurs enseignants rencontrent des difficultés à s'adapter aux nouvelles approches pédagogiques et aux logiques de crédits transférables. De l'autre, les étudiants ne comprennent pas toujours clairement les articulations entre les différents cycles, ce qui engendre une certaine confusion sur les parcours académiques.

L'un des problèmes les plus saillants concerne la place du Master complémentaire dans le système actuel. Beaucoup de membres de la communauté universitaire interprètent à tort ce diplôme comme un « substitut » du Diplôme d'Études Approfondies (DEA), supprimé avec la réforme LMD (Mabiala, 2020). Cette confusion est d'autant plus problématique qu'elle touche directement l'organisation de la formation doctorale, certaines écoles doctorales continuant à assimiler le Master complémentaire à l'ancien DEA, alors que leurs fonctions diffèrent fondamentalement. En réalité, le Master complémentaire n'a pas vocation à remplacer le DEA, mais constitue une **passerelle académique**, permettant à certains diplômés de consolider leurs acquis et d'accéder, sous conditions, au doctorat (Kanku, 2021).

Ce manque de clarté s'inscrit dans un contexte plus large de mauvaise appropriation institutionnelle du LMD en Afrique francophone, déjà observée dans des pays voisins. Comme le note Niane (2019), la réforme LMD « n'est pas seulement un changement de structure de diplômes, mais une transformation culturelle et institutionnelle » qui nécessite du temps, de la formation et une communication claire. Dans le cas de la RDC, l'absence de repères précis et la persistance des réflexes liés à l'ancien système (graduat, licence, DEA) accentuent les malentendus.

Le présent article s'inscrit dans cette problématique et vise à clarifier la distinction entre le DEA et le Master complémentaire dans le contexte congolais. L'objectif est de fournir des repères clairs à la communauté universitaire afin de faciliter la transition entre l'ancien et le nouveau

système et de contribuer à une meilleure gestion de la formation doctorale dans les institutions d'enseignement supérieur.

11. Démarche méthodologique

La présente étude repose sur une approche qualitative et documentaire. Elle s'appuie principalement sur l'analyse des textes officiels relatifs au système Licence-Master-Doctorat (LMD) en République Démocratique du Congo, notamment la loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014, le décret n°22/39 du 6 décembre 2022 et l'arrêté ministériel n°101/MINESU/CAB.MIN/MNB/BLB/2023.

En complément, une revue de littérature a été effectuée à partir de publications académiques et institutionnelles portant sur la mise en œuvre du LMD en Afrique francophone (Altbach, Reisberg & Rumbley, 2009 ; Niane, 2019 ; Kabeya & Mukadi, 2022 ; Tshinyama, 2024).

La démarche analytique adoptée est essentiellement **comparative**, confrontant l'expérience congolaise à celles de la France et de la Belgique afin d'en dégager les similitudes, les écarts et les enseignements utiles. Cette approche permet de proposer des pistes d'amélioration pour une meilleure appropriation du LMD en RDC.

2. Développement théorique et analytique

2.1. Système LMD et ses fondements

Le système Licence-Master-Doctorat (LMD) trouve son origine dans la Déclaration de Bologne (1999), signée par 29 ministres européens de l'Enseignement supérieur. Ce texte fondateur visait à créer un espace européen de l'enseignement supérieur fondé sur la comparabilité et la lisibilité des diplômes, la promotion de la mobilité des étudiants et enseignants, ainsi que la compétitivité internationale des universités (Neave & Amaral, 2012). L'esprit de Bologne a ensuite inspiré de nombreux pays hors d'Europe, notamment en Afrique francophone, qui y ont vu une opportunité de moderniser leurs systèmes d'enseignement supérieur (Niane, 2019).

Le LMD repose sur une architecture en trois cycles universitaires : la Licence (Bac+3), le Master (Bac+5) et le Doctorat (Bac+8). Chaque cycle est organisé en unités d'enseignement capitalisables et transférables, mesurées en crédits (European Credit Transfer and Accumulation System – ECTS). Ce mécanisme permet de valider progressivement les acquis et d'assurer une plus grande flexibilité dans les parcours académiques (Altbach, Reisberg & Rumbley, 2009). Il s'agit également d'une réponse aux mutations du marché du travail, car le système favorise l'acquisition de compétences transversales, la professionnalisation et la recherche scientifique (Musselin, 2004).

En Afrique, la mise en œuvre du LMD a été accompagnée par plusieurs initiatives, dont le programme Tuning Africa, soutenu par l'Union africaine et l'Union européenne, qui visait à harmoniser les curricula et à adapter la réforme aux réalités du continent (African Union, 2014). Dans le même sens, le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) joue un rôle central en favorisant l'harmonisation et la reconnaissance des diplômes dans l'espace francophone africain. L'adhésion de la République Démocratique du Congo au CAMES renforce ainsi la crédibilité et la mobilité des diplômes congolais, permettant aux

étudiants et enseignants de bénéficier d'une meilleure reconnaissance régionale et internationale (CAMES, 2020).

En République Démocratique du Congo (RDC), le système LMD a été introduit progressivement à partir de 2014, d'abord dans quelques filières pilotes, avant d'être généralisé à l'ensemble des établissements publics et privés par une note circulaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (MESU) en 2021. Cette généralisation avait pour but de répondre à un double impératif : assurer la comparabilité internationale des diplômes congolais et garantir la mobilité académique des étudiants à l'échelle régionale et mondiale (MESU, 2021).

En outre, l'adoption du LMD en RDC devait corriger les limites de l'ancien système (graduat, licence, DEA), jugé peu lisible à l'international et souvent inadapté aux exigences du marché de l'emploi (Kabeya & Mukadi, 2022). L'objectif était de passer d'un modèle élitiste, centré sur l'accumulation de savoirs théoriques, à un modèle flexible et structuré, où l'étudiant devient acteur de son apprentissage, et où les universités renforcent leur rôle dans la recherche et le développement socio-économique (Mabiala, 2020).

2.2. Objectifs du système LMD

Les principaux objectifs du LMD peuvent être résumés ainsi :

1. **Assurer la comparabilité et la lisibilité des diplômes** : faciliter la reconnaissance internationale des diplômes et permettre aux étudiants congolais de poursuivre aisément leurs études à l'étranger.
2. **Favoriser la mobilité académique et professionnelle** : offrir aux étudiants et enseignants des possibilités d'échanges dans l'espace CAMES, en Afrique et au-delà, grâce à des référentiels communs.
3. **Répondre aux besoins du marché du travail** : adapter les curricula pour développer des compétences professionnelles et transversales (communication, TIC, innovation, entrepreneuriat).
4. **Renforcer la qualité de l'enseignement supérieur** : introduire une logique de crédits et d'évaluation continue qui valorise les acquis et favorise une meilleure progression des étudiants.
5. **Promouvoir la recherche et l'innovation** : positionner le Master et le Doctorat comme moteurs de la production scientifique et de la contribution au développement national et régional.
6. **Contribuer au développement socio-économique** : faire de l'université un acteur de transformation sociale en rapprochant la formation académique des besoins des communautés et de l'économie.

Ainsi, au-delà d'une simple réforme académique, le LMD en RDC s'inscrit dans une logique de transformation structurelle visant à repositionner l'université congolaise dans le paysage global de l'enseignement supérieur et à renforcer son intégration dans l'espace CAMES.

2.3. DEA et Master complémentaire : deux logiques différentes

2.3.1. DEA

Le Diplôme d'Études Approfondies (DEA) était un diplôme de troisième cycle universitaire, créé pour servir de passerelle directe vers le doctorat. Sa vocation principale était de former à la recherche fondamentale, en dotant l'étudiant d'outils méthodologiques et théoriques avancés, indispensables pour l'élaboration d'une thèse (Neave & Amaral, 2012). Généralement obtenu après une maîtrise (Bac+4), le DEA exigeait la rédaction d'un mémoire de recherche original, souvent considéré comme une première initiation scientifique au travail doctoral. Dans l'espace francophone, le DEA constituait donc un cycle autonome, mais relativement court (deux ans), qui validait l'aptitude à entreprendre une recherche doctorale. Avec les réformes issues du processus de Bologne, le DEA a progressivement disparu, notamment en France et en Belgique, au profit du Master recherche qui combine à la fois la spécialisation disciplinaire et la préparation à la recherche doctorale.

2.3.2. Masters complémentaires passerelles au doctorat

Le Master complémentaire, tel qu'il est appliqué en République Démocratique du Congo, obéit à une logique distincte. Il n'est pas conçu comme une simple reprise du DEA, mais comme une modalité spécifique du système LMD. Le Master complémentaire est une formation de second cycle, distinct du troisième cycle et de la formation doctorale. D'une durée d'une année académique (deux semestres), il est crédité de 60 ECTS/CAMES et n'assure pas un accès automatique au doctorat.

Le terme **passerelle** se réfère à tout mécanisme permettant à un étudiant ou à un apprenant de poursuivre ses études dans un autre cursus, de changer d'orientation au sein de sa faculté ou section, ou d'intégrer un type de formation différent (Kanku, 2021).

Concernant les masters complémentaires, ces passerelles peuvent être précisées par un Arrêté Ministériel. En République Démocratique du Congo, pour faciliter la transition entre l'ancien système et le système LMD, l'Arrêté Ministériel n°101/MINESU/CAB.MIN/MNB/BLB/2023 stipule que : « pour les licenciés émanant de l'ancien système, ils sont admissibles au 3ème cycle moyennant une formation complémentaire (Master complémentaire) » (Art. 15, al. 2). Il convient de souligner qu'aucune disposition de cet Arrêté ne qualifie le Master complémentaire de formation du troisième cycle ni ne l'y rattache (TSHINYAMA, K, 2024).

TSHINYAMA, K, (2024). On peut conclure que le Master complémentaire a pour rôle soit de compléter un premier master, soit de servir de passerelle vers un autre parcours académique. Il s'agit d'un cursus universitaire spécialisé de deuxième cycle, et non d'un diplôme du troisième cycle. Par conséquent, il ne fait pas partie du cursus doctoral et ne doit pas être intégré directement au troisième cycle, même lorsqu'il est conçu comme une passerelle vers les études doctorales.

Concernant les maquettes de doctorat, il ne s'agit pas d'une simple transposition des programmes du DEA ou du DES en séminaires ou modules doctoraux. Ces programmes répondent à une ingénierie pédagogique conforme au format LMD (Art. 14) et sont élaborés par les établissements avant d'être transmis à la Commission Permanente des Études pour validation.

Pièces d'étude délivrables à l'issue d'un Master complémentaire

Les documents attestant la réussite d'un Master complémentaire peuvent varier selon le type de formation et l'établissement :

1. **Diplôme de Master complémentaire** (pour un master de spécialisation).
2. **Certificat de Master complémentaire.**
3. **Relevé de notes ou d'acquis**, comme c'est le cas pour certaines écoles spécialisées, par exemple l'école de criminologie.

Selon le cas, ces documents peuvent être signés :

- par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (pour le diplôme) ;
- par le Chef d'établissement (pour le certificat) ;
- ou par le Doyen de faculté / Chef de section / Directeur de l'école.

Quoi qu'il en soit, chaque pièce doit être reconnue par les instances académiques compétentes et permettre de justifier la formation suivie dans le cadre du Master complémentaire.

Conditions d'accès au doctorat après un Master complémentaire passerelle

En principe, les étudiants ayant validé un Master complémentaire peuvent prétendre au doctorat, mais certaines conditions doivent être remplies. Par exemple, après une année de Master complémentaire, seuls les candidats ayant obtenu d'excellents résultats académiques (mention Bien, Très Bien ou Excellent) peuvent être admis et doivent soumettre une candidature formelle à l'école doctorale.

Ainsi, le Master complémentaire peut effectivement servir de passerelle vers le doctorat. Cependant, il est essentiel de vérifier que toutes les conditions et exigences académiques sont respectées avant toute admission au troisième cycle.

Il apparaît clairement que les apprenants inscrits au DEA/DES dans l'ancien système poursuivent leur formation jusqu'à son extinction définitive, prévue en principe après la collation des premiers diplômés de Maîtrise LMD (grade de Master), attendue pour l'année académique 2025-2026. L'article 30 de l'Arrêté ministériel précité stipule expressément : « Dès l'année académique 2022-2023, les établissements n'inscrivent plus pour le DEA/DES. »

Dans ce contexte transitoire, il n'est pas recommandé d'entretenir une hybridité institutionnelle en admettant aux écoles doctorales LMD les détenteurs de DEA/DES, ni de reverser les étudiants de Master vers les programmes de DEA. Une telle pratique risquerait de brouiller la cohérence de la réforme. En effet, les étudiants déjà inscrits au DEA poursuivent leur cursus jusqu'à la soutenance de leurs thèses selon les modalités de l'ancien système (TSHINYAMA, K, 2024)..

À cet égard, le Décret n°22/39 du 06 décembre 2022 est explicite : « Le système en vigueur avant la date de la signature du présent Décret continue à s'appliquer aux étudiants des classes montantes et aux apprenants du troisième cycle jusqu'à la fin de leur formation » (Art. 11, al. 3).

Contrairement au DEA, qui était exclusivement tourné vers la recherche, le Master complémentaire peut être à la fois **professionnalisant** (renforçant les compétences pour le marché du travail) et **scientifique** (ouvrant la voie à la recherche). Il s'inscrit dans la logique de flexibilité du LMD : chaque étudiant peut capitaliser ses acquis et orienter son parcours selon ses ambitions.

3. Résultats ou constats

3.1. Confusion observée

Dans plusieurs institutions universitaires congolaises, une confusion persiste : enseignants et étudiants considèrent souvent, à tort, le Master complémentaire comme un « nouveau DEA ». Cette assimilation erronée s'explique par le fait que les deux diplômes interviennent à un niveau équivalent (entre Bac+4 et Bac+5) et se présentent comme des étapes intermédiaires avant le doctorat. Cependant, leurs finalités ne sont pas identiques : le DEA suivait une logique purement académique et scientifique, tandis que le Master complémentaire combine recherche et professionnalisation, conformément aux principes du LMD.

Cette confusion entraîne des conséquences importantes dans l'organisation académique. Elle crée des malentendus dans la conception des curricula, l'orientation des étudiants et la structuration des écoles doctorales (Kabeya & Mukadi, 2022). Certains étudiants pensent, à tort, qu'un Master complémentaire garantit automatiquement l'accès au doctorat, alors qu'il doit d'abord être validé dans une logique de crédits et de spécialisation. De leur côté, certaines institutions continuent de calquer leurs programmes sur l'ancien modèle du DEA, ce qui limite l'innovation attendue du système LMD.

En somme, si le DEA et le Master complémentaire apparaissent comparables par leur positionnement académique, ils relèvent en réalité de deux philosophies différentes : le premier appartenait à l'ancien système, orienté exclusivement vers la recherche doctorale, tandis que le second constitue une modalité d'adaptation du LMD visant à concilier spécialisation, professionnalisation et ouverture scientifique.

Tableau comparatif 1. DEA et Master complémentaire

Éléments de comparaison	DEA (Diplôme d'Études Approfondies)	Master complémentaire
Origine	Ancien système universitaire francophone (avant réforme de Bologne).	Système LMD (appliqué en RDC et dans plusieurs pays).
Niveau académique	Troisième cycle court, entre la Maîtrise et le Doctorat (Bac+4/+5).	Deuxième cycle (Bac+5), intégré à la logique Licence-Master-Doctorat.
Finalité principale	Préparer directement à la recherche doctorale.	Approfondissement académique et/ou spécialisation professionnelle, avec possibilité d'accès au doctorat.
Durée	deux ans (souvent après une Licence).	1 an.
Mémoire / travaux	Mémoire de recherche scientifique approfondie, initiation à la thèse.	Préparation et présentation d'un projet de recherche pour la thèse.

Logique académique	Purement scientifique, centrée sur la recherche fondamentale.	Double logique : professionnalisation + recherche (selon orientation choisie).
Équivalence internationale	Supprimé dans la plupart des pays avec l'introduction du Master recherche.	Reconnu comme un Master (LMD), avec capitalisation de crédits (ECTS/CAMES).
Lien avec le doctorat	Passage quasi automatique au doctorat après validation du DEA.	Accès possible au doctorat, mais non automatique : dépend du profil, des crédits et du projet scientifique.
Situation en RDC	Ancien diplôme remplacé et non délivré aujourd'hui.	Toujours en vigueur dans certaines filières comme modalité du système LMD.

Le DEA et le Master complémentaire se situent à des niveaux proches mais obéissent à deux logiques différentes. Le DEA était une étape obligatoire et scientifique vers le doctorat, tandis que le Master complémentaire s'inscrit dans le LMD comme une modalité flexible, conciliant recherche et professionnalisation, en vue soit d'intégrer le marché de l'emploi, soit de poursuivre en doctorat selon les compétences acquises.

3.2. Difficultés d'appropriation du système LMD en RDC

L'introduction du système LMD en République Démocratique du Congo, bien que stratégique, rencontre plusieurs obstacles qui freinent son appropriation effective par les acteurs universitaires. Ces difficultés sont multiples et interconnectées.

3.2.1. Méconnaissance des textes officiels

Un nombre important d'enseignants et d'encadreurs ignore encore les normes et directives officielles encadrant le LMD. Cette méconnaissance entraîne des pratiques pédagogiques incohérentes, des erreurs dans la validation des crédits, et parfois des difficultés dans l'orientation des étudiants vers les cycles supérieurs. L'absence de formations continues adaptées renforce cette lacune, ce qui limite l'efficacité de la réforme. Parmi les textes de référence, bien que non exhaustifs, on peut citer :

- La loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 relative à l'enseignement national ;
- Le décret n°22/39 du 06 décembre 2022 portant organisation et fonctionnement du système Licence-Master-Doctorat (LMD) en RDC ;
- L'arrêté ministériel n°101/MINESU/CAB.MIN/MNB/BLB/2023 du 13 février 2023, portant norme d'opérationnalisation des enseignements du troisième cycle dans les établissements d'enseignement supérieur et universitaire en RDC, en son article 15, alinéa 2 ;
- Les instructions n°024, 025 et 026/MINESU/CAB.MIN/MNB/ de janvier 2023, de 2024, et de 2025.
- Cadre normatif du système LMD en RDC.

3.2.2. Communication insuffisante

Bien que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (MESU) ait émis plusieurs circulaires et notes d'orientation, celles-ci ne sont pas toujours vulgarisées ni diffusées de

manière claire. Dans certaines universités, les informations restent fragmentaires ou inaccessibles, ce qui crée un déficit de compréhension parmi les enseignants et étudiants.

3.2.3. Comparaisons erronées avec les anciens diplômes

Une autre source de confusion est la tendance à comparer systématiquement les diplômes LMD avec les anciens diplômes préexistants (graduat, licence, DEA, etc.). Beaucoup continuent à raisonner selon la logique du système pré-LMD, ce qui crée des malentendus dans l'orientation académique, la structuration des programmes et la planification des parcours vers le doctorat (Mabiala, 2020).

3.2.4. Conséquences

En combinant ces facteurs – méconnaissance des textes, communication insuffisante, et comparaisons erronées l'appropriation du LMD en RDC demeure partielle et hétérogène. Certaines universités et filières l'appliquent correctement, tandis que d'autres persistent dans des pratiques héritées de l'ancien système. Pour garantir une adoption complète et efficace, il est nécessaire de renforcer la formation des enseignants, d'améliorer la communication institutionnelle et d'adapter le LMD aux spécificités de chaque discipline.

4. Discussion et comparaison

La transition vers le système LMD n'est pas propre à la République Démocratique du Congo. Plusieurs pays francophones, tels que la France et la Belgique, ont connu des expériences similaires lors de la réforme de leurs cycles universitaires.

4.1. La France

En France, le DEA (Diplôme d'Études Approfondies) a été progressivement remplacé par le Master recherche dans le cadre du processus de Bologne. Cette transition a généré des résistances de la part des enseignants et des étudiants, principalement en raison :

- de la méconnaissance des nouvelles normes et objectifs pédagogiques ;
- de l'habitude de raisonner en termes de DEA et Maîtrise, ancrée depuis plusieurs décennies ;
- des inquiétudes quant à la valeur et la reconnaissance du nouveau diplôme sur le marché de l'emploi.

Pour répondre à ces défis, le gouvernement français et les universités ont mis en place :

- des circulaires explicatives détaillant les objectifs du Master recherche et ses exigences ;
- des formations et ateliers pour les enseignants afin de faciliter l'adaptation des programmes et des méthodologies pédagogiques ;
- une communication intensive auprès des étudiants, incluant guides, FAQ et sessions d'information sur la structuration des parcours (Musselin, 2004).

Ces mesures ont progressivement réduit la confusion et permis une appropriation plus cohérente du Master recherche.

4.2. La Belgique

En Belgique francophone, la réforme LMD a également remplacé le DEA par le Master recherche ou Master professionnel, selon les filières. Les difficultés observées étaient similaires à celles de la France : résistance au changement, incompréhension des objectifs et confusion avec les anciens diplômes.

L'expérience belge montre que l'appropriation réussie dépend :

- de la clarté des textes officiels et de leur diffusion ;
- de l'accompagnement pédagogique des enseignants et des étudiants ;
- de la mise en place de mécanismes d'évaluation et de suivi pour ajuster les programmes selon les besoins disciplinaires.

4.3. Leçons pour la RDC

La RDC peut tirer plusieurs enseignements de ces expériences :

1. Communication et vulgarisation des textes : comme en France et en Belgique, il est crucial que les circulaires, décrets et instructions ministérielles soient diffusés de manière claire et compréhensible à tous les acteurs universitaires.
2. Formation continue des enseignants : renforcer les compétences pédagogiques et méthodologiques des enseignants facilite l'appropriation du système LMD.
3. Adaptation aux particularités disciplinaires : chaque filière doit pouvoir ajuster ses parcours et modules, comme cela a été fait dans les universités francophones pour les disciplines complexes ou interdisciplinaires.
4. Suivi et évaluation : mettre en place des mécanismes d'évaluation périodique permet de corriger les malentendus et d'améliorer progressivement la mise en œuvre du LMD.

En s'inspirant de ces expériences, la RDC a la possibilité de consolider sa réforme, réduire la confusion autour du Master complémentaire et optimiser l'appropriation du système LMD par les enseignants et étudiants. Nous illustrons cela par le tableau ci-dessous.

Tableau comparatif 2. Appropriation du LMD en France, Belgique et RDC

Pays / Expérience	Difficultés rencontrées	Mesures adoptées / Leçons tirées
France	- Résistance des enseignants et étudiants à la disparition du DEA. - Méconnaissance des objectifs du Master recherche. - Inquiétudes sur la reconnaissance du diplôme.	- Diffusion de circulaires explicatives. - Formations et ateliers pédagogiques pour les enseignants. - Communication auprès des étudiants via guides, FAQ et sessions d'information.
Belgique (Francophone)	- Confusion entre DEA et Master recherche/professionnel. - Résistance au changement dans les filières traditionnelles.	- Clarification des textes officiels et diffusion large. - Accompagnement pédagogique des enseignants.

	- Difficultés à adapter les cursus aux nouvelles exigences.	- Suivi et évaluation des programmes pour ajustement selon les disciplines.
RDC	- Méconnaissance des textes officiels LMD (loi-cadre n°14/004/2014, décret n°22/39/2022, arrêté n°101/2023, instructions académiques n°024/2023, 025/2024, 026/2025). - Communication insuffisante des circulaires. - Particularités disciplinaires non prises en compte. - Comparaison erronée avec les anciens diplômes (DEA, licence, graduat).	- Besoin de vulgarisation des textes et diffusion claire à tous les acteurs. - Formation continue des enseignants et encadreurs. - Adaptation des parcours aux spécificités disciplinaires. - Mise en place d'un suivi et évaluation réguliers pour corriger les malentendus.

Les trois expériences montrent que les difficultés d'appropriation du LMD sont liées à la résistance au changement, à la méconnaissance des textes et à l'inadaptation des parcours disciplinaires. La réussite de la réforme repose sur trois éléments clés : communication claire, formation des acteurs universitaires et mécanismes de suivi et d'évaluation, que la RDC peut s'inspirer pour améliorer l'appropriation du LMD.

4.4. Propositions pour une meilleure gestion de la situation

1. Renforcer la vulgarisation des textes relatifs au LMD dans toutes les universités.
2. Former les enseignants sur la logique du système afin d'éviter les contradictions.
3. Clarifier la fonction du Master complémentaire par des notes ministérielles explicatives accessibles aux étudiants.
4. Encourager le dialogue académique entre enseignants, étudiants et décideurs pour lever toute ambiguïté.
5. Aligner la formation doctorale sur des standards internationaux, en insistant sur la recherche et la spécialisation.

5. Conclusion

Le passage du DEA au Master complémentaire en RDC illustre les défis liés à l'appropriation du système LMD. Le Master complémentaire ne doit pas être perçu comme un substitut du DEA, mais comme une étape spécifique permettant à certains étudiants de consolider leur formation avant d'accéder au doctorat.

Pour éviter la confusion et assurer une mise en œuvre efficace du LMD, la communauté universitaire congolaise doit renforcer la communication, la formation et l'harmonisation des pratiques. C'est à ce prix que le LMD pourra réellement atteindre ses objectifs de qualité et de compétitivité internationale.

BIBLIOGRAPHIE

- [1]. Altbach, P. G., Reisberg, L., & Rumbley, L. E. (2009). Trends in global higher education: Tracking an academic revolution. UNESCO.
- [2]. Arrêté Ministériel n° 093//MINSESU/CAB.MIN/MNB/RMM/2023 du 10/2023 portant Cadre Normatif du Système Licence-Maitrise-Doctorat, -LMD-, en République Démocratique du Congo.
- [3]. Arrêté Ministériel n° 101/MINESU/CABMIN/MNB/BLB/2023 du 13/02/2023, modifiant et complétant l'Arrêté n° 175 /MINESU/CABMIN/TMF/EBK-RK3 du 22/12/2015 portant normes d'opérationnalisation des enseignements du 3^{ème} cycle dans les établissements de l'enseignement supérieur et universitaire en République Démocratique du Congo.
- [4]. Cadre Normatif du LMD.
- [5]. Décret n°22/39 du 06 décembre 2022, portant organisation et fonctionnement du système LicenceMaitrise-Doctorat « LMD » en République Démocratique du Congo.
- [6]. Kabeya, J., & Mukadi, P. (2022). Les défis de la mise en œuvre du système LMD en République Démocratique du Congo. *Revue Congolaise des Sciences de l'Éducation*, 4(2), 45-63.
- [7]. Kanku, A. (2021). La réforme LMD en Afrique centrale : entre ambitions et réalités. *Cahiers de la Recherche en Éducation*, 15(1), 77-92.
- [8]. LOI-CADRE n° 14/004 du 11 Février 2014 DE L'ENSEIGNEMENT NATIONAL, Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, n° spécial, Kinshasa, le 19 février 2014.
- [9]. Mabiala, M. (2020). Comprendre le LMD : Guide pratique pour l'Afrique francophone. Kinshasa : Éditions universitaires congolaises.
- [10]. Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (MESU). (2021). *Note circulaire sur la généralisation du système LMD en RDC*. Kinshasa : MESU.
- [11]. Musselin, C. (2004). *The long march of French universities*. Routledge.
- [12]. Neave, G., & Amaral, A. (2012). *Higher education in Europe: The Bologna process and its impact*. Springer.
- [13]. Tshinyama Kadima, I. (2024). *Le 3ème cycle à l'Enseignement Supérieur et Universitaire de la RD Congo. Les écoles doctorales : un défi ?* Preprint. DOI: 10.13140/RG.2.2.19414.66889/1.